

Bulletin de la section académique du SNES
15, rue Dobrée - 44100 NANTES
tél. 02 40 73 52 38 fax 02 40 73 08 35
e-mail : s3nat@snés.edu sur le Web : www.nantes.snés.edu

N°36 - février 2021 - Prix du numéro : 1.50€

Edito

La préparation de la rentrée 2021 est en cours dans nos établissements. C'est l'occasion pour nous tou·tes de constater que les pertes de moyens se poursuivent et s'accroissent. La rentrée 2021 sera particulièrement difficile en lycées où ce sont 3,5 Equivalents Temps Plein qui vont être supprimés, alors qu'il en faudrait 183,5 pour accompagner la seule hausse démographique ! Et il faut ajouter que notre académie va subir 93 suppressions en ETP Heures Postes et une soi-disant compensation en HSA (+109 ETP)... Certes, 10 ETP seront consacrés au remplacement : un premier pas indispensable vu les manques actuels qui conduisent le rectorat, pour ne pas consommer trop tôt et trop vite les crédits dédiés au remplacement, à sélectionner ces derniers ! Voilà le projet ministériel après les scandaleuses conclusions du Grenelle de l'Education. Ajoutons à cela l'exclusion des professeur·es documentalistes et CPE de la prime d'équipement informatique, la revalorisation réduite à quelques miettes pour les débuts de carrière, des AED, des AESH et des contractuel·les maintenu·es dans la précarité par des rémunérations insuffisantes et ne reconnaissant pas leur rôle au sein des équipes éducatives.

N'y aurait-il plus plus les moyens de maintenir un Service Public d'Education dans lequel ses personnels, cor-

rectement rémunérés, pourraient mener les missions qui leur sont confiées ? Certainement pas ! Pour la deuxième année consécutive, le Ministre n'a pas épuisé la totalité des crédits accordés à l'Education Nationale ! Autant dire qu'on voit bien là à quel point ses paroles sont une nouvelle fois en décalage total avec ses actes.

Pour toutes ces raisons, et pour défendre nos emplois, nos salaires et le service public, soyons nombreux·ses dans la rue le 4 février !

Ce numéro contient les appels à candidatures pour le renouvellement de la Commission Administrative Académique, instance délibérative qui définit régulièrement la politique du SNES dans l'académie et mandate nos représentant·es pour la C.A. nationale. Vous trouverez aussi les appels à candidatures pour le renouvellement des cinq bureaux départementaux.

DERNIERE MINUTE !

Le congrès académique ne se tiendra pas les 18 et 19 février prochains en raison de la crise sanitaire, mais en avril. Les dates précises vous seront communiquées dès que possible. Le congrès national est lui aussi reporté à la mi-mai.

*Nelly Hervouet,
le 2 février 2021*

Sommaire

- 1..... Éditorial
- 2..... Préparation de la rentrée
- 3..... Non titulaires
- 4 à 6... Congrès
Appels à candidatures départementaux
- 7..... Appels à candidatures académiques
- 8..... Grève du 26 janvier

REPORTÉ

CONGRÈS NATIONAL **snés**
MONTPELLIER 2021

**C O N G R È S
A C A D É M I Q U E
2021**

REPORTÉ

Les nouvelles dates vous seront communiquées dès que possible.



Retrouvez le SNES sur le web

le site national
www.snés.edu



le site académique
www.nantes.snés.edu



La crise sanitaire a révélé à quel point le système éducatif avait été malmené par la politique de casse menée depuis plusieurs années à l'Éducation Nationale. Loin de comprendre l'urgence de le doter des moyens nécessaires à sa mission, la prochaine rentrée s'annonce à nouveau désastreuse dans notre académie.

Alors que les effectifs y seront globalement en hausse de 0,8 %, c'est bien une baisse des moyens qui attend personnels et élèves, avec, à la clé, de nouvelles dégradations...

Effectifs stables en collège, en hausse en lycée

Les effectifs demeureront stables dans les collèges de l'académie (+0,06%), avec deux départements en hausse : 0,90 % pour la Loire-Atlantique et 0,47 % en Vendée. Partout ailleurs, ils sont en baisse. En lycée, la hausse sera plus importante : 2,07 % pour l'ensemble de l'académie, avec des variations selon les départements : 2,47 % en Loire-Atlantique, 1,40 % en Maine-et-Loire, 3,76 % en Mayenne, 2,37 % en Sarthe et 1,02 % en Vendée.

Dotations académiques : heures supplémentaires à la folie !

La dotation académique pour la prochaine rentrée, présentée lors du Comité Technique Académique du 18 janvier, prévoit la création de 16 Equivalents Temps Plein (ETP). Un affichage positif qui cache un « tour de passe-passe » : ce gain résulte de la suppression de 93 Equivalents Temps Plein (ETP) pour les Heures Postes et d'un volume de 109 ETP en HSA, censée compenser la suppression des HP. Pour le recteur, nous serions donc bien dotés ! Cela ne traduit en rien la réalité de la rentrée 2021 : 93 ETP seront supprimés et les HS ne viendront pas les recréer ! Mais des personnels devront travailler plus ...

Dans les collèges

En collège, l'affichage des moyens prévus suit l'évolution démographique, mais ces moyens sont constitués d'Heures Postes en moins et d'HSA en plus. Pour les enseignant·es, il faut donc prévoir de futures nombreuses suppressions de postes, avec les conséquences que nous connaissons.

Le volume important d'Heures Supplémentaires à absorber – censé compenser ces suppressions – constitue une nouvelle dégradation des conditions de travail. Localement, les personnels risquent de subir, des pressions, particulièrement celles et ceux qui demandent des temps partiels sur auto-

					ETP		
		DHG	Effectifs	Delta	Attendus	Prévus	Delta
Collèges	44	1,13%	0,90%	0,23%	29	36	7
	49	-0,36%	-0,28%	-0,08%	-5	-6	-1
	53	-0,56%	-1,73%	1,17%	-12	-4	8
	72	-1,39%	-1,47%	0,07%	-25	-24	1,5
	85	0,58%	0,47%	0,11%	6	7	1
	Académie	0,11%	-0,06%	0,17%	-7	9,5	16,5
LGT+LP	44	0,21%	2,47%	-2,26%	82	7	-75
	49	-0,78%	1,40%	-2,18%	23	-13	-36
	53	-0,53%	3,76%	-4,28%	28	-4	-32
	72	0,40%	2,37%	-1,97%	38	7	-31,5
	85	0,00%	1,02%	-1,02%	12	0	-12
	Académie	-0,04%	2,07%	-2,12%	183	-3,5	-186,5

risation. Interrogé sur ce point, le Recteur a répondu que dans l'académie de Nantes le taux d'Heures Supplémentaires absorbé était plus faible que dans d'autres académies, ce qui justifierait le volume important attribué à notre académie ! Or, au niveau national, d'après la Cour des Comptes, le seuil d'absorption des Heures Supplémentaires est déjà atteint et nous savons par ailleurs qu'en 2019, seulement un tiers du volant supplémentaire d'Heures Supplémentaires budgété a été consommé ...

Suivre la seule hausse démographique ne permettra pas de répondre pas aux besoins des élèves, dont les apprentissages ont été fortement impactés par les confinements successifs et les nombreuses suppressions de ces dernières années. Les classes demeureront donc chargées au détriment des conditions d'enseignement pour les élèves, alors que la crise sanitaire montre combien une limitation à 25 élèves par classe serait profitable à tou·tes.

Catastrophe dans les lycées généraux, technologiques et professionnels

Contrairement aux collèges, les moyens en lycées ne suivront pas l'évolution démographique. Pour absorber la hausse, il faudrait 183 ETP supplémentaires ; or, ce sont 3,5 suppressions qui sont prévues ! On voit là, à nouveau, les effets des réformes Blanquer du lycée, de la voie professionnelle et du baccalauréat. Sur le terrain, c'est à nouveau un nombre important de suppressions de postes qui vont impacter les enseignant·es affectés en lycée. Alors qu'il est urgent, pour faire face à la crise sanitaire, mais également pour résorber les fortes inégalités scolaires dans notre système éducatif, de diminuer le nombre d'élèves par classe, la seule réponse ministérielle est celle de supprimer des postes ...

AESH : REEVALUATION DE LA GRILLE

Le Comité Technique Académique du 18 janvier dernier avait, parmi ses points à l'ordre du jour, les nouvelles modalités de rémunération des AESH, réclamées depuis un an par la FSU lors des CTA, GT et audiences. L'actuelle grille, mise en oeuvre en 2017, devenait de plus en plus problématique : en effet, l'indice extrêmement bas du premier niveau (CDD de moins de 3 ans) devait être augmenté à chaque hausse du SMIC pour que la rémunération de nos collègues AESH ne soit pas inférieure à

ce dernier. Et en l'absence de modifications des niveaux supérieurs, la grille avait fini par se tasser, ne permettant plus de reconnaître l'ancienneté des AESH !

Nous avons obtenu l'indice majoré 332 pour les trois premières années de CDD, ce qui constitue une petite amélioration, loin d'être suffisante cependant : +14 euros par mois. Les revalorisations suivantes ont lieu tous les 3 ans : 334 au bout de 3 ans de CDD. Lors du passage en CDI, puis tous les 3 ans, l'augmentation prévoit 6 points d'indice supplémentaires, comme le prévoit le cadre de gestion national.

Progrès donc, puisque ces nouvelles modalités rattrapent quelque peu les pertes subies depuis 2017. Mais elles restent loin des attentes et des besoins : les hausses successives du SMIC risquent d'entraîner dans les années à venir le même tassement de la grille que celui auquel elles tentent de mettre fin. Une revalorisation de la rémunération des AESH, acteurs majeurs de l'école inclusive, est indispensable pour que ce métier soit reconnu à sa juste valeur et que les personnels qui l'exercent sortent de la précarité dans laquelle les faibles rémunérations les maintiennent.

Au SNES-FSU, nous demandons également à ce que les AESH bénéficient d'un statut de fonctionnaire. La création d'un diplôme doit venir sanctionner leur formation. Par ailleurs, face à des situations d'épuisement, nous réclamons la prise en compte de la pénibilité du travail des AESH.

CONTRACTUEL.LES : RETOUR DE LA VACATION ?

En 2016, un nouveau décret concernant les personnels non titulaires avaient fait disparaître les vacances. Mais le rectorat de Nantes a réussi, en décembre dernier, à les réintroduire !

Fin novembre, des collègues enseignant.es non-titulaires en attente d'un poste nous alertent : ils.elles ne parviennent pas à obtenir de contrat. Pourtant, sur le terrain, le besoin existe, preuve en est, le rectorat publie les annonces correspondant à ces besoins sur Pôle Emploi. Début décembre, des collègues contractuel.les nous avertissent que leur contrat arrivé à échéance – et qui devait être renouvelé car le besoin est toujours existant – n'est pas renouvelé. Ces collègues, qui continuent à travailler sans contrat sont contactés par la DIPE 5 qui gère les personnels non titulaires : on leur explique que les crédits servant à rémunérer les agents contractuels sont épuisés et que leur contrat ne peut donc être renouvelé !

Après plusieurs interventions syndicales, le rectorat leur propose de signer une « Lettre d'engagement ». En procédant ainsi, le rectorat réussit à réintroduire le dispositif des vacances, alors que le statut de vacataire a été abrogé par le décret du 29 Août 2016. Il se sert en effet des dispositions applicables aux intervenant.es extérieur.es qui sont payé.es à la vacation (arrêté du 11/07/2012 et décret n° 2012-871 du 11 juillet 2012) pour donner une suite à ces contrats. Conséquence : ils.elles ne seront payé.es que fin janvier, voire fin février, et uniquement des heures effectuées.

Les lettres d'engagement soumises à nos collègues ne mentionnent que le nom de l'établissement et la discipline. Elles ne comportent ni

quotité horaire, ni mention d'un quelconque taux de rémunération, ce qui n'est pas sans poser problème... Enfin, elles ne permettent pas que les agents soient rémunérés pendant les vacances, alors que les besoins se prolongeront jusqu'à la fin janvier, voire jusqu'à la fin de l'année scolaire. Résultat pour nos collègues : 15 jours de salaires perdus !

Face à cette situation scandaleuse, la section académique du SNES-FSU est intervenue, à plusieurs reprises, et aux côtés de l'intersyndicale (CGT, FO, FSU, SUD, SNALC), le rectorat s'est engagé à verser aux personnels concernés une paye dès le mois de décembre incluant les vacances.

Depuis janvier, la section académique du SNES-FSU de Nantes suit la situation de chaque contractuel.le qui l'a contactée veille au respect de l'engagement du rectorat et aide les collègues à vérifier qu'elles.ils ont été correctement payés.

Mais, contrairement à ce que le Recteur nous a affirmé lors du CTA du 18 janvier, la situation n'est pas revenue « à la normale » et de nombreux remplacements ne sont pas assurés. Les difficultés à recruter dans certaines disciplines n'expliquent pas tout. Au vu des situations locales portées à notre connaissance, il semble que le rectorat ait fait le choix d'économiser les crédits, différant certains remplacements jugés moins prioritaires que d'autres ! Une illustration supplémentaire des suppressions de moyens effectuées depuis plusieurs années qui ont mis le système éducatif à l'os et des conséquences dramatiques qu'elles entraînent pour les usagers et les agents du Service Public.

Report du congrès national

Cette année, le congrès national du SNES-FSU devait se tenir à Montpellier du 29 mars au 2 avril 2021. Malheureusement, les conditions sanitaires n'étant toujours pas favorables à des rassemblements de plusieurs centaines de personnes, ce dernier est **reporté en mai 2021**, dans une version "allégée" hybride (trois journées en visioconférence et deux jours en présentiel à Paris). Des représentant·es du SNES-FSU de Nantes y seront présent·es. Un congrès national extraordinaire devrait avoir lieu en mai 2022 et sera précédé d'un congrès académique que nous espérons toutes tenir en présentiel !

Report du congrès académique en avril 2021

En raison du report du congrès national en mai, notre congrès académique, prévu les 18 et 19 février 2021, est lui aussi reporté, en avril 2021. Des dates plus précises vous seront communiquées dès qu'elles auront été fixées. Lors de ce congrès académique, nous réfléchirons sur les textes qui nous seront proposés par le national.

Pour que le SNES-FSU soit, toujours plus, le syndicat de la profession, où s'élaborent les revendications qui fédèrent le maximum de personnels et font avancer nos métiers, le congrès académique doit être l'occasion pour un maximum d'adhérent·es de participer à la vie du syndicat.

Chaque section d'établissement peut désigner un·e ou plusieurs délégué·es qui bénéficient d'une autorisation d'absence pour participer aux deux jours de Congrès (voir circulaire spéciale). Ne pas hésiter à contacter la section académique pour plus de renseignements.

Allongement de la période de votes sur les Rapports d'Activité et Financiers Nationaux et Académiques

Les votes sur les rapports d'activité ont commencé le 18 janvier et devaient s'achever le 12 février. Compte-tenu du report de notre congrès académique et pour permettre une plus grande participation de nos adhérent·es, **la période de vote est prolongée jusqu'au 12 mars prochain.**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DÉPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE APPEL À CANDIDATURES POUR LA CONSTITUTION DES LISTES

2021 est une année de congrès pour le SNES (académique puis national) ; c'est aussi une année de vote où l'expression des syndiqué·es va permettre de renouveler le bureau départemental pour décider de son orientation pour les deux ans à venir.

La section départementale est un collectif qui s'applique à :

- mettre en œuvre les décisions et les mandats que les syndiqué·es du SNES se donnent en congrès et lors des commissions nationales, académiques ou départementales ;
- agir pour la défense individuelle et collective des personnels ;
- soutenir et fédérer l'action des sections d'établissements (S1) des collèges, lycées, CIO, INSPE ;
- organiser des permanences et informer les collègues par tous les moyens possibles (réunions, courriers, éditions de tracts et bulletins, stages, AG, etc.) ;
- représenter les personnels dans les instances de l'Éducation (CDEN, CTSD, CHSCTD) ;
- construire, animer les initiatives de la FSU 44 ainsi que les actions intersyndicales.

Ce collectif est ouvert. Il a besoin de se renouveler. Ceux qui l'animent aujourd'hui sollicitent ici votre contribution, votre participation à leurs côtés dans le SNES-FSU44 pour les trois ans à venir.

Vous pourrez lire dans ce bulletin les appels à candidatures académiques des deux tendances qui composent notre bureau (« Unité et Action » et « École Émancipée »).

Si vous vous reconnaissez dans l'une d'elles, prenez contact avec ses représentant·es : deux listes départementales de 20 noms chacune seront constituées en mars prochain.

Pour U&A : Céline Pella (07 49 59 11 70) ou Aminata Bathily (06 26 06 49 40)

Pour EE : Sylvain Marange (06 22 29 61 31) ou Sophie Le Papillon (06 25 31 07 63)

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DÉPARTEMENTAL DU MAINE-ET-LOIRE**APPEL À CANDIDATURES**

2021 est une année de congrès pour le SNES (académique puis national) ; c'est aussi une année de vote pour renouveler le bureau départemental et décider de son orientation pour les trois ans à venir. Ainsi il n'y aurait pas de syndicat sans l'implication de syndiqué.es pour défendre les personnels, pour travailler ensemble et construire les actions de défense des services publics.

La section départementale et le bureau veillent, sur une durée de trois ans à :

- faire vivre les décisions et les mandats que les syndiqué.es du SNES se donnent en congrès, et lors des commissions nationales, académiques ou départementales ;
- agir pour la défense individuelle et collectives des personnels en soutenant l'action des sections d'établissements (S1) des collèges, lycées, à l'INSPÉ, et en organisant des actions départementales ;
- organiser des permanences et informer les collègues (courriels, rdv, stages, déplacements dans les établissements...);
- représenter les personnels dans les instances de l'éducation (CDEN, CTSD, CHSCTD, CDAS...)

Ainsi, celles et ceux qui animent aujourd'hui le bureau SNES 49, sollicitent votre contribution, votre participation à leurs côtés pour les trois ans à venir pour animer la section départementale.

Vous pourrez lire dans ce bulletin, les appels à candidatures académiques des deux tendances qui composent le bureau (« Unité et Action » et « École émancipée »). Si vous vous reconnaissez dans l'une d'elles, prenez contact avec ses représentant.es : deux listes départementales, de 3 noms minimum chacune, seront constituées en mars prochain.

Pour UA : Véronique Richard : vero2.anger@orange.fr ou Eric Boyer : eric.boyer@nantes.snes.edu
Pour EE : Christophe Hérou : christophe.helou@sfr.fr ou Séverine Duval : sev5962@gmail.com

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE**APPEL A CANDIDATURES**

En cette année de congrès national et académique, le bureau départemental du SNES 53 est renouvelé, comme les autres instances du SNES-FSU (CA académique, CA nationale).

Cet encart constitue l'appel à candidature pour le bureau départemental du SNES Mayenne. Il s'agit d'un scrutin de liste sans panachage (vote pour une liste entière).

Tout syndiqué (à jour de sa cotisation) peut faire acte de candidature au sein d'une liste, composée d'au moins trois adhérent à jour de leur cotisation.

Le dépôt d'une liste doit être accompagné d'un texte de présentation et d'orientation destiné à être adressé aux syndiqués de la Mayenne, à la charge du S2.

Le dépôt ou l'envoi des listes de candidats est à faire auprès du SNES 53, 15 rue Saint Mathurin, 53000 Laval, au plus tard le 12 avril 2021 avant 14h dernier délai.

Le bureau est l'instance exécutive de la section départementale, dont l'instance délibérative est le Conseil Syndical des délégués de S1 mandatés par les syndiqués dans les sections, lequel est réuni sur convocation du bureau départemental ou à la demande d'au moins un S1.

Le bureau se réunit régulièrement et à chaque fois que cela est nécessaire.

Le bureau intervient dans de multiples domaines :

- information et défense des personnels vis-à-vis de l'administration
- impulsion et relai des actions locales
- organisation des actions départementales
- relation avec les autres instances du SNES (académique, national)
- participation à la vie départementale de la FSU et dans ce cadre aux diverses instances départementales (CTSD, CDEN, CHSCTD)

Tout syndiqué non candidat sur une liste existante et souhaitant participer à la vie syndicale départementale peut contacter le secrétariat départemental sortant pour étudier les modalités de son engagement (permanence au local le mercredi après-midi).



Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de SNES Pays de Loire :

Hélène Bouchoux, Nelly Hervouet, Céline Pella, François Peschard.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE APPELS À CANDIDATURES

Unité & Action

Rejoignez la liste **Unité & Action (U&A)** pour développer un syndicalisme déterminé et rassembleur qui s'adresse à tous les personnels du 2nd degré (enseignant-es, CPE, Psy-EN, AESH, AED). Majoritaire au sein du SNES-FSU, la tendance U&A dirige, à ce titre, dans le respect des autres courants, au plan national et académique.

En Sarthe, au cours des précédents mandats du bureau départemental (S2), ce sont aussi des élu-es U&A qui ont assuré en pratique la direction du SNES-FSU en assumant les tâches nécessaires pour que se matérialise une présence syndicale de terrain et peser sur les décisions concernant nos conditions de travail. S'investir dans le bureau, c'est :

- décliner localement les actions nationales du SNES-FSU, les organiser pratiquement (défense des retraites et du baccalauréat), rencontrer les autres organisations,
- mettre sur pied des réponses offensives aux problématiques locales en liaison avec les sections d'établissement (S1),
- définir en Sarthe, par la concertation, les stratégies du SNES et de la FSU,
- participer aux instances dans lesquelles nos élu-es font entendre leurs voix auprès des décideurs locaux et défendent les intérêts individuels et collectifs des personnels et des usagers (Comité Technique Spécial Départemental et CHSCT-D avec la Direction Académique, Conseil Départemental de l'Éducation Nationale avec le préfet et les élu-es départementaux, Commission de réforme...),
- informer les collègues grâce à différents médias : courriels, site internet, Twitter et Facebook...,
- conseiller et soutenir les collègues dans l'accompagnement à l'INSPE, les opérations de mutation, de promotion, leurs problématiques de santé, lors du départ à la retraite... lors des permanences ou des heures d'information syndicale dans les établissements.

Pour remplir ces missions, nous avons besoin de militant-es. Si vous vous reconnaissez dans un syndicalisme indépendant, offensif mais aussi capable d'être force de propositions, vous êtes le/la bienvenu-e.

Contacts : snes72@nantes.snes.edu ou bien au 06 44 02 53 20 sur Twitter @SnesSarthe

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE

APPEL A CANDIDATURE

2021 est une année de congrès pour le SNES. Cette année sera également marquée par un vote pour renouveler le bureau départemental pour une durée de 3 ans.

Au cours des 3 années à venir, la section départementale et le bureau veilleront à :

- Faire vivre les décisions et les mandats que les syndiqué.es du SNES se donnent en congrès et lors des commissions nationales, académiques et départementales ;
- Agir pour la défense individuelle et collective des personnels en soutenant l'action des sections d'établissements ;
- Informer, rencontrer, conseiller et soutenir les collègues en les recevant lors de permanences, en se déplaçant dans les établissements... ;
- Représenter les personnels dans les différentes instances départementales de l'Éducation nationale (CTSD, CDEN, CHSCTD, commission de réforme...) ;
- Construire et animer les initiatives de la FSU 85 ainsi que les actions intersyndicales.

Mais il n'existe pas de syndicat sans l'implication de syndiqué.es pour remplir toutes ces missions, réfléchir ensemble, construire les actions pour défendre et promouvoir les services publics.

C'est la raison pour laquelle celles et ceux qui animent aujourd'hui le bureau du SNES 85 vous proposent de contribuer et de participer au bureau départemental pour les 3 années à venir.

Alors, si vous vous reconnaissez dans un syndicalisme indépendant, pluraliste et offensif qui articule l'action et la négociation sur la base du meilleur rapport de force possible et qui conjugue la défense individuelle et collective des personnels avec celle du service public et de la laïcité, **n'hésitez pas à vous porter candidat.e aux élections du bureau départemental de Vendée en nous contactant à l'adresse mail suivante : snes85@nantes.snes.edu**



Pour un SNES-FSU plus fort, riche de sa diversité et de son implantation dans les établissements

Unité & Action est la tendance majoritaire dans le SNES et la FSU parce qu'elle a vocation à rassembler le plus largement possible les militant·es de tous horizons. Chacun·e peut s'y exprimer et participer à l'élaboration des mandats et à la stratégie du syndicat. La CA académique est un lieu d'échanges où se construisent collectivement et dans le débat d'idées, avec les autres tendances, l'action de la section académique et son positionnement dans les instances nationales du SNES-FSU.

En 2021, l'actualité dans laquelle s'inscrivent nos congrès et le renouvellement de nos instances est celle d'une dérive managériale autoritaire, d'une pratique du pouvoir tournée vers un libéralisme effréné et la casse généralisée des services publics, et particulièrement de l'Éducation Nationale. Accentués par la crise sanitaire et sa gestion calamiteuse, les dégâts de ces politiques sont patents : jamais les inégalités n'ont été aussi marquées dans la société depuis des décennies. Cette politique de sape, déjà entamée par les gouvernements précédents, n'a fait que s'aggraver depuis l'arrivée du ministre Blanquer. L'« école de la confiance » muselle les enseignants, la « liberté pédagogique » cède la place à un assujettissement accru, notamment par la mise sous contrôle du métier. La suppression du paritarisme est un nouveau mauvais coup porté aux droits des personnels.

Pour **U&A**, il s'agit donc, armé·es de nos exigences de progrès social, de renforcement des solidarités et de haute ambition éducative, de construire les mobilisations pour opposer aux projets désastreux de ce gouvernement (réformes du collège, du lycée, du bac, de l'éducation prioritaire, de la formation et du recrutement) notre projet pour le second degré. Ne rien céder de nos revendications pour le bénéfice de tous les élèves, la défense des statuts, l'amélioration des conditions de travail, la promotion du métier contre sa dénaturation et l'augmentation du pouvoir d'achat de tou·tes.

Ces trois dernières années, **U&A** a mené l'action du SNES selon ces principes. La pandémie et la désorganisation engendrée par l'impréparation gouvernementale, ont coupé court aux dynamiques qui s'étaient mises en place et mettent les personnels à rude épreuve. Pour y faire face, nous avons une conscience aiguë de la nécessité du collectif, sur lequel nous continuerons à nous appuyer.

Les militant·es U&A appellent toutes celles et ceux qui partagent ces ambitions à les rejoindre en se portant candidat·e sur la liste Unité & Action, pour :

- s'informer, partager, débattre et échanger avec des militant·es de toutes catégories venant de toute l'académie ;
- participer à la réflexion syndicale sur nos métiers, à l'analyse critique des évolutions du système éducatif ;
- contribuer à la définition de l'action du SNES-FSU dans notre académie ;
- fortifier le syndicalisme que nous défendons : libre de toutes accointances politiques, recherchant toujours la plus grande participation des personnels et l'unité d'action la plus large possible, et combatif à l'égard d'une politique de déqualification massive.

Contact : nelly.hervouet@nantes.snes.edu

L'ÉCOLE EMANCIPEE

**Se mobiliser pour un projet d'école alternatif
face aux réformateurs libéraux**



Pour un syndicat du second degré unitaire, pluraliste, fédéral et offensif

Se porter candidat·e sur la liste ÉÉ pour faire vivre la démocratie

Le droit de tendance est essentiel au fonctionnement démocratique et pluraliste de la FSU et du SNES. Les militant·es de l'ÉÉ participent quotidiennement au fonctionnement et à la construction du SNES, mais toujours en prônant un syndicalisme de transformation sociale. Pour le renouvellement de la Commission Administrative Académique (CAA), l'ÉÉ est à l'initiative d'une liste qui devra être composée de 39 titulaires et de 39 suppléant·es. Les syndiqué·es qui la composeront se reconnaissent dans les positions de l'ÉÉ (entièrement ou partiellement) et parfois entendent simplement contribuer à l'existence d'un autre courant de pensée au sein du SNES-FSU par souci démocratique.

Un syndicalisme solidaire, unitaire et résolument offensif

Les salarié·es du public et du privé subissent des attaques brutales et continues qui entament les droits, les salaires, les conditions de travail. À l'ÉÉ nous prôtons un syndicalisme qui ne se laisse pas diviser, ne transige plus avec les politiques libérales et prépare de nouvelles conquêtes sociales :

- en menant des campagnes de conviction claires, pour donner un horizon aux luttes ;
- en impulsant et développant les grèves et les outils démocratiques pour les conduire (AG de grévistes syndiqué·es ou non) ;
- en faisant converger les différents secteurs (privé, public, privés d'emploi, etc.)
- en s'associant aux mobilisations pour les droits de tou·tes, femmes, immigré·es, mineur·es isolé·es, retraité·es.

Un autre projet d'école qui fédère personnels, élèves et parents

Macron et Blanquer, profitant de la crise sanitaire, multiplient les réformes qui façonnent une école dont le rôle est de transformer, à moindre coût, chaque élève en employé efficace et en citoyen obéissant. L'ÉÉ défend une école égalitaire, qui partage les savoirs avec tous les élèves et les forme à des capacités de réflexion et d'analyse qui émancipent. Une école avec un droit véritable à la formation professionnelle pour les enseignant·es. Une école avec des métiers libérés des hiérarchies et protégés des pressions idéologiques du pouvoir, des églises et des marchands. Cela passe par la titularisation de tou·tes les non-titulaires et un statut unique de fonctionnaires !

Vous partagez ces préoccupations ? Portez-vous candidat·e sur la liste présentée par l'École Émancipée

en prenant contact avec les élu·e·s et les militant·es École Émancipée : *Françoise Denoyer (53), Luis Cisternas, Thierry Mauny (72), Loïc Dalaine, Lucie Lefèvre (85), Danièle Duchemin, Séverine Duval, Christophe Hérou, Pascale Richert (49), Marina Anger, Benoit Bossard, Sébastien Canet, Michel Décha, Amélie de Schepper, Emmanuelle Gross, Marie Haye, Olivier Jolly, Ksenia Lemerle, Alain Leroux, Sophie Le Papillon, Rafaël Linares, Sylvain Marange, Jérôme Ortais, Régis Prètesailles, Anne Sauvourel, Evanne Thatje (44).*

ou en envoyant un mail à : eesnesnantes@laposte.net



Le SNES, pour agir ensemble

Communiqué du SNES-FSU

40 % des professeurs, CPE, PsyEN, AED, AESH sont en grève aujourd'hui. C'est un chiffre significatif dans un contexte de mobilisation rendu plus complexe dans le contexte actuel.

Aujourd'hui, la mobilisation est particulièrement importante en collège, grand oublié des annonces de Jean-Michel Blanquer depuis des mois, notamment sur le plan sanitaire.

Plus personne n'est dupe des annonces sur une revalorisation tellement « historique » que 69 % des personnels n'en verront pas la couleur en 2021.

Dans les collèges et les lycées, les effets des suppressions d'emplois annoncées pour la rentrée 2021 deviennent concrets : classes à 28/30 élèves en collège, disparition des options artistiques ou des LV3, moins de possibilités de travail en petits groupes, vies scolaires abandonnées, voilà les perspectives dessinées par un ministre qui répète à l'envi que « l'école est fondamentale pour les enfants ». D'un côté les belles paroles, de l'autre côté des actes complètement contradictoires renforçant les inégalités, comme un symbole du « en même temps ».

Les AED et AESH ne sont pas davantage choyés par le gouvernement, étant maintenus dans une inacceptable précarité.

La poursuite des réformes à marche forcée (orientation, Education prioritaire, lycée par exemple) est révélatrice du mépris ministériel.

La colère des personnels est grande, elle s'exprime aujourd'hui dans la rue, ces derniers jours dans les échanges organisés sous différentes formes par le SNES-FSU. Le ministre doit l'entendre plutôt que de s'enfermer dans un déni de réalité qui ne fait que creuser, chaque jour un peu plus, un gouffre avec les personnels.

Dans l'académie ...

